Nations Unies S/2007/789



Conseil de sécurité

Distr. générale
31 décembre 2007
Français
Original : anglais

Lettre datée du 27 décembre 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à la lettre ci-jointe datée du 18 décembre 2007 que Madhu Raman Acharya, Représentant permanent du Népal auprès de l'Organisation des Nations Unies, vous a écrite au nom du Gouvernement népalais, et dans laquelle il demande la prorogation du mandat de la Mission des Nations Unies au Népal pour une période de six mois à compter de la date d'expiration de son mandat actuel (voir annexe).

Cette demande fait suite aux consultations conduites avec l'Alliance des sept partis, y compris le Parti communiste népalais (maoïste), qui ne fait pas actuellement partie du Gouvernement intérimaire.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir, dès que possible, porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

Le Secrétaire général
(*Signé*) **Ban** Ki-moon

08-21540 (F) 230108 230108

Annexe

Lettre datée du 18 décembre 2007 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Népal auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que le Gouvernement népalais a décidé de demander la prolongation du mandat de la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP) pour une période de six mois à compter du 23 janvier, date d'expiration de son mandat actuel. Cette prolongation est demandée au vu de la contribution de la MINUNEP et de l'utilité de son maintien pour faciliter le processus de paix en cours à la demande du Népal dans les domaines couverts par le mandat défini par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1740 (2007).

Je tiens également à vous informer qu'un accord est intervenu en vue de tenir l'élection de l'Assemblée constituante d'ici à la mi-avril 2008, et le Gouvernement est fermement résolu à faire participer toutes les parties prenantes en vue de mettre en œuvre l'Accord de paix global et de mener à bien le processus de paix dirigé par le Népal.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Madhu Raman **Acharya**